



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

dyslexie et dysphasie

Question écrite n° 7269

Texte de la question

M. Marc Dumoulin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation difficile que vivent nombre d'enfants, au sein de l'école, souffrant de handicaps légers, en particulier de troubles du langage et des apprentissages (dyslexie ou dysphasie). Il existe un grave problème d'indadaptation des structures d'enseignement qui provoque très tôt l'échec scolaire engendrant l'illettrisme et une certaine forme de handicap. Il lui demande donc s'il entend prendre les mesures nécessaires pour remédier à cet état de fait, en ouvrant des classes spécifiques au niveau de l'école élémentaire et dans le secondaire de manière à réintégrer ces enfants dans le circuit normal d'enseignement.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie réserve une attention toute particulière à la situation des enfants éprouvant des difficultés d'apprentissage du langage. Il a donc été décidé de renforcer en ce sens la mission de l'école maternelle. Une sensibilisation des maîtres dès l'école maternelle est développée afin de mieux appréhender, dès le plus jeune âge, les troubles des apprentissages. Par ailleurs, un certain nombre de mesures existent déjà. Les recommandations de la note de service du 25 janvier 1990 sont toujours en vigueur et la mise en place des cycles pluriannuels d'enseignement à l'école primaire a permis une prise en charge différenciée des élèves. A l'heure actuelle, ces enfants sont scolarisés en milieu ordinaire. Toutefois, ils bénéficient parallèlement d'aides particulières apportées par des maîtres spécialisés intervenant au sein de réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED). En matière de formation de ces personnels, deux options du certificat de spécialisation sont organisées. Pour le CAPSAIS option E, la problématique des apprentissages est incluse dans le programme ; et pour l'option G, ce sont des informations sur le problème des dyslexies-dysorthographies. Le Centre national d'études et de formation de Suresnes organise régulièrement des stages de formation destinés aux personnels concernés par la situation de ces enfants. Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie attend avec intérêt les résultats des travaux du groupe d'experts mis récemment en place sur ce problème, à l'initiative d'une association avec la participation du centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et inadaptations (CTNERHI).

Données clés

Auteur : [M. Marc Dumoulin](#)

Circonscription : Haut-Rhin (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7269

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 1997, page 4303

Réponse publiée le : 23 février 1998, page 1041